

GUIDE - AFFECTION DE LONGUE DURÉE

La prise en charge de votre maladie, le diabète de type 2

Vivre avec un diabète de type 2

Avril 2007

Pourquoi ce guide?

Votre médecin traitant vous remet ce guide, *La prise en charge de votre maladie*, *le diabète de type 2*, pour vous informer sur votre parcours de soins.

Il complète le guide de l'Assurance Maladie, *La prise en charge de votre affection de longue durée*, que vous a adressé votre caisse d'assurance maladie. Il vous aide à dialoguer avec votre médecin et vous donne plusieurs sources d'information.

À l'occasion de la demande d'affection de longue durée (ALD), votre médecin traitant a rempli un *protocole de soins** vous assurant la prise en charge à 100 % de l'ensemble des soins liés à votre diabète.

Ces soins sont définis par la « Liste des actes et prestations¹ » à partir de laquelle votre médecin adapte votre traitement :

- le plus souvent, votre maladie ne nécessite ni tous les soins de la liste ni l'appel à tous les professionnels de santé y figurant ;
- votre médecin peut éventuellement ajouter à votre traitement des actes et prestations qui ne figurent pas sur cette liste et qu'il estime être nécessaires, avec l'accord du médecin-conseil.

Les soins liés à votre maladie sont pris en charge à 100 %

- Certains actes non prévus par la réglementation peuvent cependant être pris en charge dans le cadre d'expérimentations faites par des équipes pluridisciplinaires (par exemple, réseaux de soins, associations de patients, maisons du diabète).
- Parlez-en à votre médecin traitant, coordinateur de votre prise en charge et de votre suivi.

^{1.} Celle-ci est disponible sur simple demande auprès de votre organisme d'assurance maladie ou de la HAS, ou encore sur les sites Internet de la HAS (www.has-sante.fr) ou de l'Assurance Maladie (www.ameli.fr).

^{*} Glossaire en page 7

Qui est l'auteur de ce guide ?

La Haute Autorité de Santé, autorité publique indépendante à caractère scientifique, a été créée en 2004.

Elle a pour mission de contribuer au renforcement de la qualité des soins au bénéfice des patients et au maintien d'un système de santé solidaire.

Elle assure notamment la promotion des bonnes pratiques et du bon usage des soins auprès des professionnels, des patients et du grand public. C'est à ce titre qu'elle réalise ce guide en coopération avec les professionnels de la santé et les associations de patients directement concernées.

La prise en charge initiale de votre diabète de type 2

■ À quoi sert le bilan initial ?

La découverte du *diabète** nécessite de réaliser un bilan clinique, biologique et des examens complémentaires, pour identifier :

- les facteurs de risque cardio-vasculaire éventuellement associés à votre diabète : tabagisme, surpoids ou obésité, hypertension artérielle, troubles des graisses;
- les complications du diabète éventuellement déjà existantes (voir page 5).

Ce bilan sert à décider du traitement et de la surveillance de votre maladie.

Quels sont les professionnels et les structures impliqués ?

Le bilan initial est réalisé par votre médecin traitant et/ou un diabétologue. Plusieurs consultations peuvent être nécessaires. Il comporte aussi une visite chez l'ophtalmologue* et éventuellement des bilans complémentaires chez d'autres médecins spécialistes.

Lors de ce bilan, votre médecin vous informe. Il peut vous orienter vers une formation faite par une équipe éducative spécialisée et organisée à l'hôpital, dans les réseaux ou dans les maisons du diabète.

Une offre d'accompagnement, d'information, vous est aussi proposée par les associations de diabétiques.

Premières étapes importantes

- Adopter une alimentation saine et équilibrée
- Augmenter son niveau d'activité physique
- Apprendre le plus possible sur le diabète

^{*} Glossaire en page 7

Le traitement du diabète et des facteurs de risque associés, la surveillance de la glycémie

■ À quoi sert votre traitement ?

L'objectif principal de votre traitement antidiabétique* est d'équilibrer votre glycémie*.

Les autres traitements servent, lorsque cela est nécessaire, à contrôler votre poids, votre tension artérielle et à réduire votre taux de graisses (*lipides**) dans le sang, ou encore à vous aider à vous arrêter de fumer.

Ces traitements ont pour but d'éviter la survenue ou l'aggravation de complications.

■ Suivre votre traitement, c'est :

- adopter l'alimentation équilibrée conseillée ;
- pratiquer régulièrement l'activité physique conseillée (par exemple, 30 minutes de marche 3 fois par semaine);
- prendre les médicaments prescrits, en respectant les consignes de l'ordonnance;
- vous faire vacciner contre la grippe tous les ans.

■ L'autosurveillance* de la glycémie

Dans certains cas, il est nécessaire ou recommandé de surveiller vous-même votre glycémie. Les objectifs glycémiques seront définis avec votre médecin traitant. L'autosurveillance requiert un apprentissage et ne vous apportera un bénéfice que si vous l'utilisez correctement et très régulièrement.

Être un patient bien informé, c'est :

- Connaître ses objectifs de traitement, fixés avec le médecin traitant (*HbA1c**, tension artérielle, lipides, poids...)
- Savoir que les objectifs du *contrôle glycémique** et des autres paramètres peuvent varier et dépendent de l'état de santé de chacun
- Se souvenir qu'une baisse, même modeste, de chacun de ces paramètres a des effets très bénéfiques sur la santé

^{*} Glossaire en page 7

La surveillance du diabète de type 2

■ S'informer sur :

- les principales complications du diabète : risque cardio-vasculaire, rétinopathie*, neuropathie*, néphropathie*;
- les principaux tests de dépistage : l'électrocardiogramme, l'examen du fond d'œil*, le test au monofilament*, la créatinine sanguine*, la microalbuminurie*.

■ Respecter les règles de suivi, ne pas manquer les rendez-vous

- Tous les 3 mois chez votre médecin traitant et/ou votre diabétologue
- Une fois par an chez l'ophtalmologue
- Une fois par an chez le dentiste

■ Prendre soin de ses pieds

Prenez soin de vos pieds, en examinant régulièrement la peau, les déformations, et en portant des chaussures adaptées. Pensez à montrer vos pieds à votre médecin traitant au moins une fois par an lors d'une consultation.

7 points de suivi minimal annuel

- Visites chez son médecin traitant et/ou diabétologue (x4)
- Dosages d'HbA1c (x4)
- Visite chez l'ophtalmologue (1)
- Bilan dentaire (1)
- Bilan lipidique* (1)
- Bilan biologique rénal* (1)
- Électrocardiogramme (1)

^{*} Glossaire en page 7

Glossaire

Autosurveillance glycémique

Mesure par le patient de sa glycémie capillaire (sur une goutte de sang), réalisée au moyen d'un lecteur de glycémie

■ Bilan biologique rénal, créatinine sanquine, protéinurie, microalbuminurie

La surveillance des reins par une analyse de sang et une analyse d'urine est nécessaire une fois par an. On mesure le taux de créatinine sanguine (créatininémie) et l'on vérifie l'absence de protéine dans les urines (protéinurie). Lorsque ce test urinaire est négatif, on confirme l'absence de maladie rénale (néphropathie) par une mesure de la microalbuminurie.

■ Bilan lipidique

Mesure des graisses du sang : cholestérol total, LDL-cholestérol (mauvais cholestérol), HDL-cholestérol (bon cholestérol) et triglycérides. Des concentrations basses (sauf pour le HDL-cholestérol) permettent d'éviter les complications cardio-vasculaires dues aux dépôts des graisses dans les artères (athérosclérose).

■ Contrôle glycémique

Le contrôle de la glycémie peut être évalué par différentes mesures : l'HbA1c, la mesure de la glycémie au laboratoire, l'autosurveillance glycémique.

Créatinine sanguine (voir bilan rénal)

Diabète

On en distingue deux formes :

- le diabète de type 1, où les cellules du pancréas produisant l'insuline sont détruites;
- le diabète de type 2, dû à une anomalie métabolique qui associe une mauvaise utilisation de l'insuline (insulinorésistance) et une carence en insuline s'aggravant progressivement au fil du temps (insulinopénie).

■ Fond d'œil

Les lésions de la rétine (rétinopathie) causées par le diabète peuvent rendre aveugle. Le diabète est la première cause de cécité chez les personnes de moins 50 ans. Leur dépistage et leur traitement précoce préviennent ce risque. Le dépistage consiste en un examen annuel du fond d'œil.

■ Glycémie

Concentration de glucose dans le sang. Avec les graisses, le glucose constitue une des deux grandes sources d'énergie.

■ HbA1c ou hémoglobine glyquée

Mesure qui indique le taux moyen de sucre (glucose) dans le sang des deux à trois derniers mois, exprimé en pourcentage.

Insuline

Hormone, produite par le pancréas (cellules bêta des îlots de Langerhans), qui fait baisser la glycémie en diminuant la production de sucre par le foie et en permettant la pénétration de ce sucre en particulier dans les tissus graisseux et musculaires.

- Lipides (voir bilan lipidique)
- Microalbuminurie (voir bilan biologique rénal)
- Néphropathie (voir bilan biologique rénal)
- Neuropathie (voir test au monofilament)
- Ophtalmologue (voir fond d'œil)
- Protéinurie (voir bilan biologique rénal)

■ Protocole de soins

Demande de prise en charge à 100 % concernant les soins et traitements liés à votre maladie. Il est établi par votre médecin traitant puis signé par le médecinconseil de l'Assurance Maladie et vous est remis. Voir le guide de l'Assurance Maladie: La prise en charge de votre affection de longue durée.

■ Rétinopathie (voir fond d'œil)

■ Test au monofilament

Le monofilament est le moyen le plus simple pour diagnostiquer chez les diabétiques une neuropathie périphérique exposant à un risque de lésion ulcérée des pieds. Il s'agit de l'utilisation d'un fil de nylon permettant de tester la sensibilité cutanée pour savoir s'il existe ou non une atteinte des nerfs, témoin de l'existence ou non d'une neuropathie.

■ Traitements antidiabétiques

Ce sont les mesures hygiéno-diététiques (alimentation équilibrée, activité physique régulière) et le plus souvent les médicaments : les antidiabétiques oraux (comprimés) et l'insuline (injections).

Pour en savoir plus

■ Auprès de la Haute Autorité de Santé

Haute Autorité de Santé 2 avenue du Stade de France 93218 Saint-Denis-La-Plaine CEDEX Site Internet: www.has-sante.fr

■ Auprès de l'Assurance Maladie

Site Internet: www.ameli.fr Votre Caisse d'assurance maladie:

■ Auprès des associations de patients

Association française des diabétiques -

88, rue de la Roquette 75544 Paris CEDEX 11

Site Internet: www.afd.asso.fr Pour obtenir les coordonnées des associations locales: 01 40 09 24 25 Près de chez vous :..... Ligue des diabétiques de France - LDF 1, rue de Ségure 64000 Pau

Tél.: 05 59 32 36 01 Fax: 05 59 72 97 75

Site Internet: www.diabetenet.com Près de chez vous :.....

Auprès des maisons du diabète

Site Internet: www.maison-diabete.info Tél.: 01 43 06 47 60

Près de chez vous :

Auprès des réseaux diabète

Association nationale de coordination des réseaux du diabète - ANCRED Site Internet: www.asso-ancred.org Près de chez vous :.....

Auprès de l'INPES

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé 42, boulevard de la Libération 93203 Saint-Denis CEDEX Site Internet: www.inpes.sante.fr

